

# Chalette

Magazine municipal / n°95 / Mai 2018



## Place **Commune**



La civilisation du service public

> Page 5



Rentrée scolaire 2018 :  
retour à la semaine des  
quatre jours

> Page 9

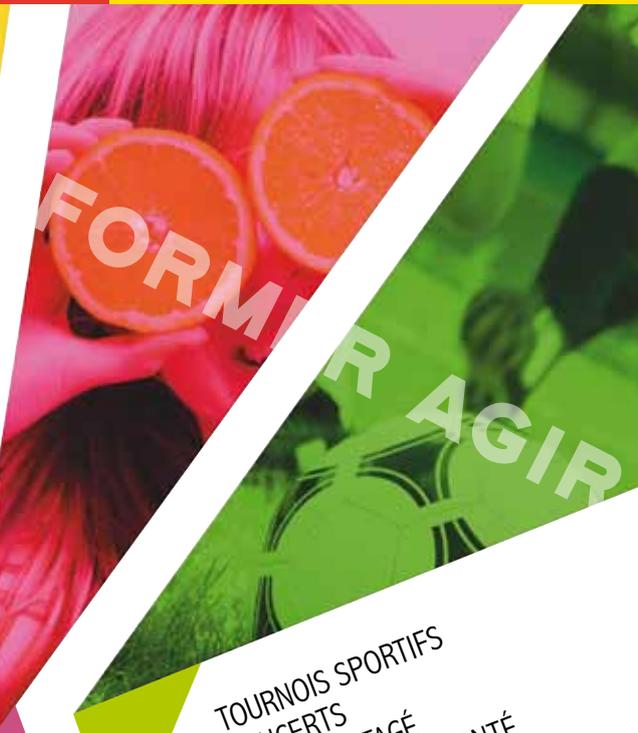
L'actu de votre ville  
au quotidien :  
abonnez-vous à la page



@Chalette.sur.Loing



**VENDREDI  
1<sup>ER</sup> JUIN**  
COMPLEXE SPORTIF  
DU CHÂTEAU-BLANC  
16H - MINUIT



TOURNOIS SPORTIFS  
CONCERTS  
REPAS PARTAGÉ  
STANDS EMPLOI, SANTÉ  
ÉCHANGES, OPPORTUNITÉS



JOURNÉE DE RENCONTRE SPORTIVE ET CONVIVIALE ENTRE JEUNES ET EMPLOYEURS

## **PRINTEMPS DE LA JEUNESSE**

Tout savoir > Page 6

## La CITOYENNETÉ à l'honneur !



Les élu-e-s et les associations déposent les pétitions contre les expulsions sans relogement à la sous-préfecture, le 26 avril dernier.

Avec la remise au représentant de l'État de l'arrêté municipal « anti-mise à la rue sans relogement » en partenariat avec les associations de solidarité et les représentants des locataires, avec la création du Printemps de la Jeunesse à la fin du mois, avec l'opération « rando-binette » du 19 mai et l'opération nettoyage des bords du lac, du Loing et du Solin le 9 juin, **la citoyenneté s'invite à Chalette !**

Être citoyen, c'est se faire entendre, c'est agir à son niveau pour améliorer la vie, c'est inventer des nouvelles formes de démocratie, c'est participer à la gestion de ce que nous partageons en commun. C'est agir ensemble pour un monde de solidarité, de fraternité, de justice, de liberté, d'égalité et de paix. C'est parvenir à penser au-dessus de ses intérêts personnels et en faveur du bien commun.

Il n'y a pas de citoyenneté sans des valeurs partagées dans l'intérêt général.



La montée de l'individualisme, des communautarismes et des populismes est inacceptable car elle rend inaccessibles des idéaux si simples comme la solidarité et la tolérance. Comment éviter le repli sur soi, ne pas tomber dans l'isolement ? Comment combattre pour préserver les services publics en cours de démantèlement ?

Tout simplement en étant acteur de sa vie, acteur de sa ville, en participant, en se mobilisant, en s'engageant...

Par ces diverses initiatives, la Ville de Chalette invite les Chalettois-es à être des citoyen-ne-s de et dans leur ville.

Ainsi, le Printemps de la Jeunesse va permettre aux jeunes Chalettois de s'exprimer sur leur avenir et sur celui de leur ville, leur permettre de favoriser les relations avec les institutions, les entreprises, les élus et d'échanger sur les valeurs de la République.

Les opérations « rando-binette » et de nettoyage des bords du lac et des rivières font prendre conscience de l'intérêt qu'il faut porter à l'entretien de son environnement, dans un total esprit de solidarité et de fraternité, dans un souci du « bien vivre ensemble » en « faisant ensemble ».

**À Chalette, avec vous, citoyennes, citoyens, nous portons haut et fort ces valeurs et principes primordiaux !**

**Franck Demaumont,**  
maire de Chalette-sur-Loing,  
vice-président de l'AME

### Sommaire

P2 - Édito

P3 - Actualités  
Échos du conseil municipal du 9 avril

P4 - On en parle  
La vaccination est un enjeu de santé publique

P5 - Actualités  
La civilisation du service public

P6 - Solidarité de proximité  
Vendredi 1<sup>er</sup> juin, Printemps de la jeunesse au complexe sportif du Château-Blanc

P7 - Développement durable  
La Ville se dote de plusieurs véhicules électriques  
« Rando binette » samedi 19 mai

P8 - Vie des quartiers  
Rénovation du quartier de la Folie, la concertation se poursuit  
Retrouvailles des anciens élèves de Vésines le 21 mai

P9 - Solidarité  
Rentrée scolaire 2018 : retour de la semaine des quatre jours  
Pour le droit aux vacances pour tous, le CCAS agit !

P10 - On en parle  
Changement de direction au Pôle solidarité et à la crèche Danielle-Casanova

P11 - Solidarité  
Pas d'expulsions locatives sans relogement

P12 - Sports et loisirs  
Des APPN pour les CM2 de la ville

P13 - Droit de réponse

P14 - Libre expression

P15 - Histoire d'avant  
La grève de mai 68 à Hutchinson

P16 - À l'affiche

### Chalette Place Commune

Directeur de la publication : Franck Demaumont  
Directeur de la communication : B. Ballu  
Rédaction : B. Ballu, B. Taleb, P. Avezard  
Graphiste : P. Weber  
Impression :  
Imprimerie Leloup - Villemandeur  
Imprimé sur papier 100% recyclé



## Actualités

# Échos du Conseil municipal du 9 avril



### **R**etour sur les principales décisions adoptées au Conseil municipal du 9 avril.

Avant d'ouvrir la séance, le maire a rendu hommage à deux anciens élus de la ville récemment disparus, Stephan Fertala, conseiller municipal de 1977 à 1983, et Pol Gillet élu de 1989 à 2001. Une minute de silence a été respectée.

### **Vote des subventions aux associations et des taux d'imposition**

Les subventions aux associations pour un montant de 63 085 € ainsi que celles sous conditions pour un montant total de 511 730 € ont été adoptées à l'unanimité. Les taux d'imposition, quant à eux, ont été maintenus au niveau de ceux de 2017, à savoir : 23,05 pour la taxe d'habitation, 32,73 pour le foncier bâti, et 74,40 pour le foncier non bâti.

### **Finances : un budget maîtrisé**

Comme l'a rappelé le maire, « depuis 4 ans, les élus se préoccupent de caler le budget dans le carcan d'une austerité confirmée par des dotations aux collectivités territoriales toujours réduites. Ainsi, en 2012 Chalette percevait 2 944 000 € de dotation forfaitaire ; en 2017 elle n'a perçu que 1 689 000 € ! Malgré cette situation, la Ville garde comme enjeu de sa politique un service public de qualité et de proximité répondant aux besoins des Challettois et poursuit la mise en œuvre de son programme ». Il a également rappelé l'engagement de la Ville à défendre les droits humains fondamentaux et en gagner d'autres (droit au logement, lutte contre les expulsions et les coupures d'énergie, droit à la culture pour tous, droit à la formation, à l'éducation et à la santé). Enfin, face aux lois de finance qui vont imposer aux collectivités la réalisation de 13 milliards d'euros d'économie pendant les 5 ans à venir, il a réaffirmé que « les élus challettois, soucieux de l'intérêt général et de celui des habitants, ne renoncent pas ; ils sont déterminés à lutter pour garder leur commune et ses services de proximité ».

C'est ainsi que l'assemblée délibérante a voté le budget qui s'équilibre en section d'investissement à la somme de 16 056 113,54 € et en section de fonctionnement à la somme de 19 792 844,20 €. <sup>(1)</sup>

### **Contre le rapport Spinetta, pour la reconnaissance de la Palestine**

Le Conseil municipal s'est également prononcé contre le démantèlement du réseau ferroviaire et a voté un vœu pour la reconnaissance de l'État de Palestine <sup>(2)</sup>. Ainsi, via une motion, les élus challettois dénoncent sans réserve les propositions du rapport Spinetta qui tend à l'abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité. Ils expriment leur totale désapprobation concernant l'intervention de la Région en lieu et place de l'État pour l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité, condamnent le démantèlement de politiques publiques essentielles à l'aménagement équilibré du territoire, demandent au gouvernement de renoncer à cette voie et de proposer une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser, et interpellent les parlementaires de notre région pour qu'ils ne soutiennent pas cette loi qui condamnerait les lignes de proximité et d'aménagement du territoire.

D'autre part, considérant les diverses résolutions de l'ONU depuis 1947, le fait que 137 pays ont déjà reconnu la Palestine comme État, considérant la revendication des Palestiniens pour la reconnaissance de l'État palestinien, considérant les déclarations de Laurent Fabius en décembre 2014 sur la possibilité d'une reconnaissance de la Palestine, et vu la résolution du 23 décembre 2016 du Conseil de sécurité de l'ONU condamnant la colonisation israélienne, les élus challettois demandent à l'État français de reconnaître l'État de Palestine.

<sup>(1)</sup> Retrouvez l'intégralité des différentes interventions relatives au vote du budget sur le site de la Ville : [www.ville-chalette.fr](http://www.ville-chalette.fr)

<sup>(2)</sup> Retrouvez l'intégralité du vœu et de la motion sur le site de la Ville : [www.ville-chalette.fr](http://www.ville-chalette.fr)



## On en parle

# Pour le Centre de santé municipal Ambroise-Croizat, la vaccination est un enjeu de santé publique

Comme tout le monde, les Chalettois se vaccinent mal ou trop peu, voire plus du tout : un phénomène inquiétant qui peut conduire à la résurgence de maladies disparues. Face à cette situation, le Centre de santé municipal Ambroise-Croizat a décidé de réagir et de mettre en place un plan de sensibilisation à la vaccination. Le docteur Gogien qui a rejoint l'équipe médicale du centre nous explique l'importance de la vaccination.

### Pourquoi est-il important de se vacciner ?

Se vacciner, c'est un geste de prévention qui répond à un enjeu de santé publique ; il permet d'éviter tout d'abord la résurgence de maladies disparues et, par ailleurs, l'épidémie. De nos jours, beaucoup trop de personnes considèrent la rougeole, les oreillons et la rubéole comme des maladies bénignes. C'est une erreur car ces maladies peuvent s'accompagner de complications. Pour la rougeole par exemple, celles-ci peuvent être de type pulmonaire ou neurologique, voire dans certains

cas conduire au décès. **Se vacciner permet donc de s'immuniser contre le virus et de protéger les autres, de combiner l'intérêt personnel et l'intérêt collectif.** Il convient de savoir que le virus de la rougeole, par exemple, se transmet uniquement par l'être humain ; c'est une **maladie inter-humaine**, aucun être vivant autre que l'homme n'hébergeant ce virus qui peut contaminer entre 15 à 20 personnes, un taux de contamination supérieur à la grippe. La transmission de la maladie s'effectue en parlant (postillons), par le contact avec un mouchoir ou par les mains. **Ainsi, si tout le monde est vacciné on évite l'épidémie.**

### Des complications post-vaccin rares

Beaucoup de contre-vérités circulent sur Internet quant aux risques de la vaccination. Le risque zéro n'existe pas certes, mais les réactions possibles sont bénignes. Elles peuvent se résumer par :

- dans les 5 à 12 jours qui suivent, éruption de boutons pendant 1 à 3 jours (**5 à 10 % des cas**),
- réaction au point d'injection (rou-



Le docteur J.M. Gogien

geur, douleur, gonflement) pendant trois jours (**rare**),

- fièvre pouvant aller jusqu'à 39, voire 40 degrés, qui se traite comme n'importe quelle fièvre, à savoir avec du paracétamol.

Des réactions possibles, donc, mais **qui n'appellent pas d'inquiétude particulière et qui ne sont pas systématiques.**

Pour toute question, interrogez votre médecin : il n'existe aucune question idiote !

### Vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole

#### Pour les bébés :

- première injection à 12 mois
- deuxième injection entre 16 et 18 mois

#### Adolescents et adultes :

- les personnes nées après 1980 devraient avoir reçu deux doses ; si elles n'en ont reçu qu'une, procéder à une deuxième injection,
- les personnes n'ayant jamais contracté la rougeole, ou ne le sachant pas, doivent recevoir deux doses à un mois d'intervalle.

**Les vaccins sont gratuits pour les moins de 17 ans et pris en charge par les mutuelles, la CMU et la Sécurité sociale.**

## Appel à la solidarité, Patrick Gilbert sollicite le soutien des Chalettois



Chalettois, Patrick Gilbert est atteint d'un cancer leucémique depuis 2014. Il y a quatre mois, les médecins lui ont appris qu'un virus aggravait sa leucémie, lequel détruit ses hémoglobines. Il est actuellement traité avec de la cortisone, ce qui lui permet d'augmenter sa production d'hémoglobine et de « survivre » ; il subit également et régulièrement des transfusions sanguines. Actuel-

lement, il n'existe pas de traitement en France. Les médecins du centre hospitalier, après consultation de leurs collègues allemands et suisses, en sont venus à la conclusion que la seule solution serait que Patrick Gilbert se rende aux États-Unis, les recherches y étant plus avancées dans ce domaine et les chances de guérison de 80 %. Là où le bât blesse, c'est que Patrick Gilbert, reconnu depuis peu comme handicapé, ne peut plus travailler. Actuellement, il touche le RSA (480 euros). Problème : le coût pour bénéficier des soins aux USA s'élève à 27 000 € ! Après plusieurs initiatives, Patrick n'a réussi à réu-

nir que 1800 € mais, défiant le fatalisme, il multiplie les initiatives et les appels aux dons, persuadé que si chacun donne un petit peu, il peut réunir la somme qui pourrait lui sauver la vie... Aussi, si vous êtes sensible à son appel, vous pouvez lui adresser vos chèques au 3 rue des écoles à Chalette ou déposer votre obole dans les tirelires qui ont été déposées à la boulangerie du Bourg de Chalette, au Tabac, à la boulangerie et à la boucherie de Cepoy, et au Kebab de Villemandeur. Vos dons pourront être déduits de vos impôts.

## Actualités

# La civilisation du service public



David Boyer



**D**epuis plusieurs semaines, des mouvements sociaux s'affirment partout en France, lesquels ont tous une similitude, la mise en commun des richesses produites et des services. C'est le cas à la SNCF où le gouvernement, de manière dogmatique, a décidé d'en découdre avec une corporation qui a le sens du service public bien chevillé au corps.

Pour rendre compte des enjeux, nous avons rencontré David Boyer, conducteur sur la ligne Paris-Montargis et secrétaire de la CGT Cheminots du Montargois.

En décembre 1995, à la gare de Lyon à Paris, le sociologue Pierre Bourdieu apportait son « soutien à tous ceux qui luttent contre la destruction d'une civilisation associée à l'existence du service public ».

Aujourd'hui, c'est encore cette civilisation du service public que les cheminots défendent au travers de leur lutte dans le cadre de ce mouvement social inédit, une grève sous une forme inédite au rythme de « deux jours sur cinq ».

### Conditions de travail, statut, dette : la fin des mensonges

David commence par battre en brèche les idées-reçues sur les cheminots et la SNCF. Concernant les conditions de travail, il affirme que les cheminots ne sont pas des privilégiés. Leurs horaires sont très variables et, surtout, en décalage par rapport au reste de la société. « Pour amener les gens au travail le matin, il faut commencer avant eux ; et le soir, pour les ramener, il faut finir après eux » explique-t-il. De même, les cheminots n'ont que douze week-ends de repos dans l'année.

Quant au statut, il est l'une des garanties de la sécurité des voyageurs. Si un conducteur estime que faire rouler un train est dangereux, il peut refuser de démarrer. Dans une entreprise privée, sans statut, ce refus pourrait être un motif de licenciement.

Enfin, la dette n'est en aucun cas due au statut des cheminots mais au choix du tout-TGV fait par l'État. La SNCF s'est lourdement endettée pour financer ces infrastructures. Cela a également eu pour conséquence de laisser de côté l'entretien des petites lignes.

### Services publics et développement territorial

David a bien conscience que le mouvement actuel dépasse les questions directement liées à la SNCF et s'inscrit dans la défense plus générale des services publics, en lien avec le développement des territoires. « On n'est pas en grève que pour nous » déclare-t-il. Il prend ensuite l'exemple des trains qui circulent avec peu de passagers, notamment les premiers et derniers trains de la journée, ceux du dimanche et des jours fériés.

Aujourd'hui, le service public du rail permet de maintenir ces horaires, tout comme il dessert certains arrêts, comme Dordives ou Ferrières. Privatiser certaines lignes impliquera la suppression de ces trains et de ces gares. Seul le critère de la « rentabilité » sera alors pris en compte, abandonnant les éléments de satisfaction de l'utilisateur et de développement des territoires.

### Menace sur la ligne Paris-Nevers !

David nous indique que la ligne Paris-Nevers est de nouveau menacée. Dès 2023, la Région Centre pourrait choisir un opérateur privé à la place de la SNCF et remettrait en cause, bien évidemment, la tarification, les horaires, les services et déciderait par exemple du maintien ou non des arrêts à Montargis.

Cette décision se baserait sur le critère de la rentabilité et sur des choix d'ordre plus politique (comme favoriser la liaison Paris-Orléans, au détriment de Paris-Nevers).

### Les propositions alternatives de la CGT

Le rapport *Ensemble pour le fer* de la CGT a été transmis au gouvernement. Mais, au niveau des « négociations », ce dernier n'en tient pas du tout compte. David détaille certaines des mesures contenues dans ce rapport. Celui-ci propose d'arrêter d'externaliser certaines tâches vers des entreprises privées (comme les travaux sur les voies). Il met aussi en évidence la nécessité de remettre des horaires cohérents pour la desserte des territoires.

Enfin, la tarification doit être révisée. Auparavant, pour un kilomètre fait, le prix était identique sur tout le territoire français. Aujourd'hui, il existe une extrême variabilité des tarifs du ticket selon que celui-ci est acheté sur Internet, au guichet, en avance ou à la dernière minute.

### La solidarité envers les cheminots

La solidarité envers les cheminots s'exprime de différentes manières. David précise qu'au quotidien il reçoit des messages de soutien de la part d'utilisateurs qu'il remercie mais aussi de citoyens qui ont versé à la cagnotte de solidarité.

## Solidarité de proximité

# Vendredi 1<sup>er</sup> juin de 16 heures à minuit : c'est le Printemps de la jeunesse au complexe sportif du Château-Blanc



Hiba Pruneau

**H**iba Pruneau, adjointe à la Solidarité de proximité, en collaboration avec les services et Mamoudou Bassoum, adjoint à la jeunesse, organise une journée dédiée à l'avenir de la jeunesse chalettoise : ensemble, jeunes, élus, entreprises, centre de formations, services de la Solidarité de proximité, relevons le défi le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018.

Formation, emploi, sport, musique, convivialité, citoyenneté, voici les mots clés de ce moment printanier destiné aux jeunes Chalettois. Parce que la jeunesse et la Solidarité de proximité sont des priorités de la Municipalité, parce que la jeunesse est un des pans du Chalette de demain, les élus souhaitent tout mettre en œuvre pour que les jeunes de la ville trouvent les moyens d'agir, de s'exprimer, de partager et de s'épanouir au sein de leur cité. C'est l'objectif de ce premier printemps de la jeunesse.

### Une rencontre sportive jeunes/entreprises

À travers des rencontres sportives (football, volley ou badminton) mixtes (jeunes, garçons et filles, chefs d'entreprise, etc.), des rencontres culturelles (musiciens locaux) et un barbecue, la Municipalité souhaite favoriser les relations jeunes/employeurs/institutions et élus pour construire l'avenir ensemble. Elle propose d'accompagner et d'aider cette partie de la jeunesse située entre 15 et 29 ans, étudiants, sans emploi, sans formation, ou autres, à trouver sa voie. Apprendre à se connaître, à se faire confiance, échanger sur les valeurs de la République que sont la fraternité, la laïcité, l'inter-génération et redonner de l'espoir dans l'avenir, tels sont les objectifs de cet événement.

### S'informer, agir, se divertir, construire son avenir

À travers les diverses activités qui seront proposées et grâce aux services municipaux et institutions présentes, la jeunesse chalettoise pourra, selon ses besoins et envies, consulter des fiches de poste afin de trouver un stage ou un emploi pour l'été (voire plus), s'informer sur les démarches à suivre pour obtenir un logement ou une carte d'identité, obligatoire pour passer un examen, être accompagnée pour rédiger un curriculum vitae et/ou une lettre de motivation en proposant des modèles, réa-

liser un bref bilan avec des professionnels (PIJ <sup>(1)</sup>, Mission locale) pour trouver une orientation professionnelle correspondant à son envie et à sa personnalité, ou encore prendre un rendez-vous pour un bilan de santé grâce à la présence du Centre de santé municipal qui fournira toutes les informations ayant trait à la santé. Ces jeunes Chalettois auront aussi la possibilité de rencontrer, autour d'un café, leurs élus et échanger avec eux sur leurs envies, sur la façon dont ils imaginent leur ville et commencer à construire ensemble le Chalette de demain. Enfin, les tournois sportifs entre jeunes et employeurs permettront de se situer sur un pied d'égalité. Ainsi, après avoir joué ensemble tous pourront se retrouver autour du repas partagé et échanger plus facilement sur les attentes des uns et des autres. Bref, un moment privilégié pour s'engager dans une vie professionnelle et citoyenne.

### Le 1er juin, un tremplin pour l'avenir

Étudier, se former, travailler et se divertir, c'est ce que souhaitent et demandent les jeunes de nos quartiers. Alors, la Municipalité dit « chiche ! ». Vous avez de 15 à 29 ans ? La Ville de Chalette vous propose de vous exprimer sur l'avenir, le vôtre, et sur celui de votre ville ! Ce Printemps de la jeunesse a cette ambition. Ensemble, faisons de ce vendredi 1er juin un tremplin pour l'avenir. D'ores et déjà inscrivez-vous auprès du service de la Solidarité de proximité au 02.38.89.51.59 ou par courriel : printempsjeunesse1chalette@gmail.com.

(1) Point Information Jeunesse



## Développement durable

# La Ville se dote de plusieurs véhicules électriques



Franck Demaumont, Lionel de Rafelis et les agents des services techniques

L'Agglomération montargoise et le Pays gâtinais sont investis depuis 2013 dans un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) commun qui vise à accompagner les actions locales pour limiter le changement climatique et préparer le territoire à ce changement.

En 2015, l'AME et le Pays gâtinais ont été co-lauréats de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Ce programme a permis d'apporter près de 2 millions d'euros d'aide aux projets des collectivités locales en faveur de la transition énergétique. Dans ce programme, il y a eu l'accompagnement à l'acquisition de véhicules

électriques pour 12 communes et 5 structures intercommunales, soit 34 véhicules. Dans ce cadre, **Franck Demaumont**, maire, et **Lionel de Rafelis**, président du Pays gâtinais, ont présenté l'acquisition par la Ville de trois véhicules électriques sur les cinq prévus, d'une valeur de 11 000 euros chacun en moyenne.

Pour le maire de Chalette, ces achats s'inscrivent dans une démarche globale actée dans l'Agenda 21 de la Ville, laquelle a signé avec l'Agglomération montargoise et le Pays gâtinais une convention d'engagement visant à mettre en œuvre des actions concrètes qui contribuent ainsi à atténuer les effets du changement climatique.

Pour **Franck Demaumont** et **Espérance Patureau**, conseillère municipale déléguée à l'environnement, « en s'inscrivant dans le PCET, outre le fait que la Ville répond aux orientations de son programme municipal, ces achats permettent de renouveler les équipements des services techniques en cohérence avec la mise en valeur de ses espaces naturels et sensibles, tels la base de loisirs du lac et les chemins de promenade. »

Pour un coût global de 84 000 € pour l'acquisition de 5 véhicules électriques, le Pays gâtinais participe à hauteur de 50 %, soit 42 000 €.

## « Rando binette » samedi 19 mai dans les quartiers du Bourg et de la Pontonnerie

Printemps de l'environnement

# RANDO BINETTE

samedi 19 mai 9h

Ensemble, désherbons les rues de notre quartier

Loiret Nature Environnement

Chalette sur-Loing

### OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES

Pour participer, rendez-vous à 9h à l'angle de la **rue Robert-Cholet** et de la **rue Frédéric-Chopin** ou à l'angle de la **rue Gambetta** et de l'**avenue des Tilleuls** pour une balade conviviale au cours de laquelle, armés de binettes, nous entretiendrons trottoirs et pieds de murs. Ce moment sera également l'occasion de découvrir les secrets des herbes folles et de recevoir les **conseils des spécialistes pour entretenir votre jardin au naturel**.

Des sachets de graines pour embellir vos pieds de murs seront distribués à la fin de l'opération. **La rando binette s'achèvera autour d'un verre de l'amitié.**

La prochaine concertation avec l'ensemble des habitants se tiendra jeudi 16 mai à 16 heures au pied des immeubles du quartier de la Folie.

## Vie des quartiers

# Rénovation du quartier de la Folie, la concertation se poursuit



C'est à partir de 1965 qu'ont été édifiées, au nord du quartier de Vésines, les premières résidences au carrefour de la rue de la Folie et de la rue Arago. Cette période est le début d'une intense phase de construction due au développement de l'usine Hutchinson et, par voie de conséquence, au besoin de loger les nouveaux ouvriers. 1973 verra la construction de la résidence « Primevère » et 1977 celle dénommée « Gustave-Courbet ».

Aujourd'hui, 40 années plus tard, il est temps de redessiner par une importante rénovation ce secteur de la ville qui, de par sa situation et au fil des ans, s'est refermé sur lui-même. Pour ce faire, la Ville et le bailleur social Vallogis ont fait appel à un cabinet de paysagistes, « Troisième paysage », afin de co-construire un nouvel aménagement du site avec les habitants, les élus et le bailleur social. **D'où la deuxième réunion qui s'est tenue à la mairie le 19 avril dernier.**

Ce groupe de travail composé de locataires des résidences, de représentants des locataires (la CNL - Confédération nationale du logement), du bailleur social et de la Municipalité a pu échanger sur les deux scénarios proposés par le cabinet « Troisième paysage ». Ceux-ci prenaient en compte les premiers échanges sur site avec les habitants.

Au terme de la réunion, la deuxième proposition fait l'unanimité ; elle porte essentiellement sur la localisation d'une place de rencontre, laquelle doit permettre de conserver un visuel sur la nouvelle aire de jeux ré-

servée aux petits tout en maintenant la tranquillité des riverains.

S'ajouteraient à cette place la création et le renouvellement des aires de jeux ainsi que l'aménagement d'espaces de rencontres et de détente.

Comme pour tout aménagement urbain, la question du stationnement a été soulevée, le principe retenu étant de réaliser des parkings le long des routes afin de préserver les autres espaces grâce à des aménagements paysagers et la création de chemins de promenade.

Pour les représentants de la CNL qui se félicitent de ce projet, ces travaux sont utiles et attendus par les locataires depuis de nombreuses années et devraient permettre aux habitants de ce secteur de mieux vivre dans leur quartier.

Enfin, Espérance Patureau, conseillère municipale déléguée à l'environnement, a rappelé l'engagement « zéro pesticide » de la Ville, d'où l'engagement des services de Vallogis de traiter les espaces communs sans produits phytosanitaires, comme cela devra être la règle dans les futurs jardins potagers.



## Retrouvailles des anciens élèves de Vésines lundi 21 mai au Théâtre de verdure

Comme chaque année à la Pentecôte depuis 2010, Jacques Baldachinoff organise les *Retrouvailles des anciens élèves de Vésines* au Théâtre de verdure. Il invite donc tous les « anciens » de Vésines à se retrouver le lundi 21 mai autour d'un pique-nique (chacun apporte de quoi grignoter et boire) qui se déroulera dans une ambiance musicale des années 50/60. Ouvert à tous les anciens des classes de 1955 à 1960 (les plus anciens et les moins de 60/70 ans sont également les bienvenus) seuls ou en famille, ce moment sera l'occasion d'évoquer les souvenirs et de passer un bon moment.

Pour tout renseignement, contacter Jacques Baldachinoff au **06.10.15.59.18**.



## Solidarité

# Rentrée scolaire 2018 : retour de la semaine des quatre jours



Marie-Madeleine Heugues



Le gouvernement, via le décret 2017-1108 du 27 juin 2017, a souhaité revenir sur l'organisation de la semaine scolaire en la fixant de nouveau à quatre jours, laissant la possibilité aux collectivités de la mettre en application, par dérogation, dès la rentrée scolaire 2018. Après consultation des parties concernées, le Conseil municipal du 3 juillet 2017 s'est prononcé favorablement pour cette option.

### Réorganisation des services périscolaires

Ce retour à la semaine des quatre jours implique une réorganisation des services périscolaires. Pour ce faire et dans un constant souci de démocratie participative, les élus souhaitent, via la diffusion d'un questionnaire auprès des parents d'élèves des écoles de la ville, associer les Chalettois aux choix de la Municipalité. Ce questionnaire a pour but de recueillir l'opinion des parents d'élèves, premiers concernés, sur le contenu des temps d'accueil qui pourraient être proposés et estimer au plus près de la réalité le taux de fréquentation de ces accueils post ou préscolaires, ceci afin de prévoir le personnel adéquat et les conséquences financières qui en découlent. Il convient donc de souligner l'importance de remplir ce document puisque qu'il contribuera en grande partie aux choix qui seront pris, toujours dans un souci

de répondre du mieux possible aux besoins de garde des familles.

### Le service d'accueils périscolaires : un contrat entre les parents et la Ville

Pour répondre au mieux aux besoins de garde des parents, les services périscolaires pourraient s'articuler de la manière suivante :

- accueil périscolaire : 7 h 30 – 8 h 30
- pause méridienne : 11 h 30 – 13 h 30
- accueil postscolaire : 16 h 30 – 18 h ou 16 h 30 / 18 h 30

Le service d'accueil postscolaire pourrait faire l'objet d'un contrat entre les parents et la Ville dans lequel serait mentionnée la tarification. La participation des familles selon leur quotient familial pourrait s'élever, goûter compris, quelle que soit la durée de présence des enfants à :

- pour le premier quotient, inférieur à 398 € : 1 €, soit 140 € par an (14 € /mois sur 10 mois) pour un contrat de 4 jours par semaine ou 70 € par an (7 € par an sur 10 mois) pour un contrat de 2 jours par semaine ;
- pour le second quotient, entre 398 et 800 € : 1,20 € soit 168 € par an (6,80 €/mois sur 10 mois) pour un contrat de 4 jours par semaine ou 84 € par an (8,40 € / mois sur 10 mois) pour un contrat de 2 jours par semaine ;
- pour le troisième quotient supérieur à 800 € : 1,50 € soit 210 € par an (21 €/mois sur 10 mois) pour un contrat de 4 jours par semaine ou 150 € par an (10,5 € sur 10 mois) pour un contrat de deux jours par semaine.

Pour une fréquentation exceptionnelle, le tarif pourrait s'élever à 5 €.

Chalette Place Commune reviendra dans un prochain numéro sur l'organisation et les tarifs de cette semaine des quatre jours lorsque le Conseil municipal se sera prononcé définitivement après l'analyse des questionnaires.

## Pour le droit aux vacances pour tous, le CCAS agit !

Face aux difficultés économiques croissantes, de nombreuses familles chalettoises sont contraintes de renoncer aux vacances. Aussi, afin de permettre à celles-ci de s'évader de leurs problèmes quotidiens et de resserrer les liens familiaux, le CCAS organise comme chaque année une « sortie familles » à la mer. Cette année elle se déroulera le mercredi 18 juillet à Merville-Franceville (Calvados). Le départ est prévu de la mairie à 6 h, et le retour estimé vers 22 h.

### Les inscriptions se dérouleront du 14 mai au 22 juin par ordre d'arrivée

Cette journée s'adresse aux bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, AAH, allocations Pôle emploi, quotient familial permettant de bénéficier des bons CAF) et aux retraités à faibles revenus (soit 700 €). La priorité sera

donnée aux personnes n'ayant pas participé à la sortie à la mer de l'an dernier afin d'offrir une chance à tout le monde de s'évader de Chalette. Contact : 02.38.89.59.92.



## On en parle

# Changement de direction au Pôle solidarité et à la crèche Danielle-Casanova

**S**uite à une fin de contrat et à une mutation, la Ville de Chalette vient de recruter deux nouvelles responsables de service : une au Pôle solidarité en la personne d'Estelle Bossonnec, et une à la direction de la crèche avec Élodie Grégoire. Rencontres.



Estelle Bossonnec, responsable CCAS, SEMURPA et Enfance

**Estelle Bossonnec** nous arrive tout droit de l'Essonne. Lors de sa première partie de vie professionnelle, elle a travaillé dans le secteur social dans les quartiers de Massy, puis en tant que directrice de la Maison de quartier de Palaiseau avant de retourner à Massy où

elle a dirigé le Service enfance. Elle a ensuite assuré la fonction de chargée d'étude sur le volet éducatif et social avant d'intégrer une intercommunalité dans le sud de l'Essonne où elle était chargée du secteur petite enfance-enfance-jeunesse. Au bout de quelques années, l'envie de changement, de se réinventer, a émergé, ce qui l'a conduite jusqu'à nous. Avec ce nouveau poste elle retourne aux sources et aura la lourde mais passionnante tâche de gérer et de développer diverses actions au sein du Pôle solidarité <sup>(1)</sup>. Une de ses premières tâches sera de retravailler le projet d'établissement du Foyer Jacques-Duclos en développant diverses animations et des actions de prévention, collectives et individuelles, dans le cadre de la perte d'autonomie, sans oublier le suivi personnel des résidents, mais aussi celui des dossiers d'expulsion et de la solidarité, notamment avec la Ruche Éco, et bien évidemment de tenter de répondre à la

diversité des attentes du vaste panel que représentent les retraités chalettois.



Élodie Grégoire, directrice de la crèche Danielle-Casanova

**Élodie Grégoire**, quant à elle, a toujours travaillé en milieu hospitalier en Seine-et-Marne, et à l'hôpital d'Amilly en tant qu'infirmière et cadre de santé. Elle a pris ses fonctions de directrice de la crèche Danielle-Casanova le 3 avril

dernier. Actuellement en phase d'observation et de découverte de l'établissement, elle se concentre dans un premier temps sur les nouvelles inscriptions pour la rentrée de septembre et sur la fête de fin d'année avec les parents. Ceci n'empêche pas Élodie d'imaginer d'ores et déjà de nouvelles idées relatives à l'organisation et à de nouvelles animations auxquelles elle souhaite réfléchir pour les mettre en œuvre en collaboration étroite avec l'ensemble de l'équipe de la crèche. Affaire à suivre...

Dans l'immédiat nous souhaitons la bienvenue à Estelle et Élodie, et plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

(1) Le Pôle solidarité comprend la petite enfance, dont la crèche et le RAM, le logement, le SEMURPA, la résidence Louise-Michel.

## Nos peines

**C**'est avec tristesse que la Municipalité a appris la disparition de Pol Gillet survenue le samedi 31 mars à Amilly, à l'âge



Pol Gillet

de 94 ans. Bien connu des habitants de Vésines, quartier où il demeurait, Pol Gillet a effectué deux mandats municipaux de 1989 à 2001 : un en tant que conseiller municipal (1989-1995) et un deuxième en tant qu'adjoint aux personnes âgées (1995-2001). Mais évoquer Pol Gillet c'est aussi évoquer le Grenier chalettois, puisqu'il a été un des fondateurs de cette troupe qu'il a animée et avec laquelle il a interprété de nombreux rôles. Il avait également créé préalablement, avec Olga Mouton, une chorale au foyer Jacques-Duclos. Membre de l'UNRPA de Vésines, Pol était un homme discret et affable qui laissera à toutes celles et tous ceux qui l'ont connu un agréable souvenir. À sa famille et à ses proches, la



Stephan Fertala

Municipalité présente ses sincères condoléances.

Par ailleurs, il y a seulement quelques semaines, nous avons appris le décès, également à l'âge de 94 ans, de Stephan Fertala. Il avait été conseiller municipal durant le mandat de 1977 à 1983.

## Solidarité

# Pas d'expulsions locatives sans relogement, les élus et les associations s'engagent !



Chantal Clément

Le premier avril a marqué symboliquement la fin de la trêve hivernale. Aussi, dès le 28 mars, le maire, avec Chantal Clément, adjointe aux affaires sociales, a réuni les associations de solidarité partenaires de la Ville afin de les informer de sa décision de signer un arrêté « anti mise à la rue sans relogement ». En effet, il a rappelé que le logement est un droit constitutionnel, inscrit à l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Or trois millions de personnes sont non ou très mal logées, dix millions si l'on ajoute celles ayant des difficultés avec leur logement à court ou moyen terme. C'est inacceptable ! La Ville de Chalette a donc pris la décision de tout mettre en œuvre, comme elle a l'a toujours fait, pour agir ensemble, associations et citoyens, afin que le logement devienne une véritable priorité nationale.

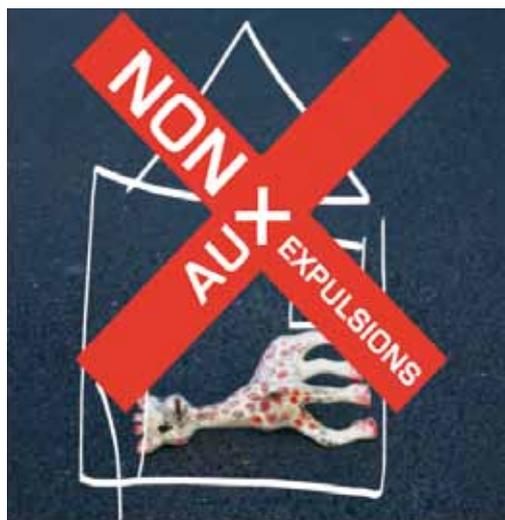
### Ensemble, agissons pour un droit au logement pour tous !

Le 19 avril dernier, une deuxième réunion s'est déroulée au cours de laquelle a été rédigée, avec les représentants des associations présentes, une pétition intitulée « Pas d'expulsions sans relogement » et qui sera diffusée largement (voir ci-dessous). Lors de cette réunion, il a également été décidé la mise en place de trois groupes de travail :

- un sur le droit au logement,
- un sur l'insalubrité des logements et la lutte contre les marchands de sommeil,
- un sur l'hébergement d'urgence.

D'autre part, et à l'initiative de l'association Femmes solidaires, un groupe de travail spécifique sera également mis en place sur l'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violence avec le soutien de la Municipalité et des différentes associations partenaires de la Ville. Enfin, une délégation menée par le maire, Chantal Clément et des représentants des associations partenaires ont remis l'arrêté « anti-mise à la rue sans relogement » au sous-préfet de Montargis, le jeudi 26 avril et les premières pétitions. L'opération de solidarité se poursuit.

**Pétition à retourner à la mairie**  
BP 47 - 45120 Chalette-sur-Loing



**Faire vivre  
le droit au  
logement**  
Chalette s'engage

Il faut que le logement devienne une véritable priorité nationale ; des solutions existent :

- demande d'un moratoire sur les expulsions,
- création d'un fonds des impayés, géré et alimenté entre autres par les bailleurs et les dépôts de garantie, notamment par l'apport des intérêts qu'ils produisent,
- obligation de respecter le Droit au logement opposable (DALO).

**Avec les associations partenaires, soutenez l'action de la ville de Chalette en signant la pétition :**

NOM, PRÉNOM	ADRESSE EMAIL	SIGNATURE

## Sports et loisirs

# Des activités physiques de pleine nature pour les CM2 de la ville

Depuis mars et jusqu'à la fin juin, le Service des sports encadre, pour la 6ème année consécutive, des activités physiques de pleine nature (APPN) dans l'ensemble des 10 classes de CM2 de la ville, soit auprès de 250 enfants.

Ces activités, effectuées en partenariat avec l'Éducation nationale pendant le temps scolaire, sont uniques dans le département. Elles répondent aux souhaits des élus de permettre aux écoliers de s'initier à de nouvelles pratiques sportives et de découvrir le patrimoine naturel de la ville.

Celles-ci sont au nombre de quatre : le tir à l'arc avec Jean-Pierre, la voile avec Florent, le hockey avec Anaïs et la randonnée avec Martine qui agrmente celle-ci d'une découverte de la faune et de la flore, autour du lac, dans la zone naturelle du Grand Rozeau et le long du canal en direction notamment de Cepoy.

Pour David Goron, responsable du Service des sports, « ces APPN permettent aux jeunes de découvrir une acti-

vité sportive qu'ils n'auraient pas pratiquée dans le cadre familial. Les collègues éducateurs sportifs profitent de ces rencontres pour présenter aux enfants les activités proposées par le Service des sports et celles du SMJ. En fait, nous nous inscrivons dans une démarche globale visant à développer chez les enfants le goût de l'effort, de la confiance en soi, de la solidarité et de la curiosité. Ces activités sont la continuité des actions des maîtres-nageurs de la piscine, lesquels organisent des « tests de voile » qui sont des apprentissages aux gestes essentiels dans un environnement aquatique ».

Pour plus d'informations :

Service des sports au 02 38 93 81 43



La voile, un moment très prisé par les jeunes durant les APPN



Pratique du tir à l'arc



Le hockey. Crosse à la main, on essaie d'atteindre le but



La marche avec Martine : 6 km de découverte de la faune et de la flore

## Droit de réponse

### Réponse d'Éric Pépin, conseiller municipal, à la tribune du FN dans le Chalette Place Commune de février 2018

Dans la tribune libre expression du *Chalette Place Commune* de février 2018, le FN a tenu des propos calomnieux et mensongers visant mon intégrité d' élu.

Depuis 17 ans que je suis élu à la Ville de Chalette, j'ai toujours œuvré dans le respect des règles et des lois et mon éthique a toujours été synonyme de justice et d'honnêteté. Face à cette attaque ignoble, je suis contraint de réagir en apportant ces réponses.

Tout d'abord, mon épouse est fonctionnaire territoriale à la Ville de Chalette depuis plus de 20 ans, soit bien avant ma première élection au conseil municipal de 2001. Elle a passé et réussi différents concours de la fonction publique, dont le dernier qui lui a permis d'obtenir le grade d'animateur territorial (catégorie B) et elle n'a aucunement besoin de mon influence pour évoluer dans son parcours professionnel.

Quant à la Maison de la nature et de l'eau, elle a été créée en 2005 pour répondre principalement à plusieurs objectifs politiques :

- faire connaître, à travers une scénographie, le patrimoine industriel et hydraulique du site historique des 3 canaux,
- sensibiliser tous les publics à l'environnement, à la flore et à la faune endémique,
- ouvrir un lieu d'accueil touristique.

En 2009, mon épouse a intégré la MNE et permis par son professionnalisme et ses compétences de dynamiser cette structure municipale. La MNE est reconnue positivement par les équipes pédagogiques de l'Éducation nationale et a obtenu son agrément depuis 2011.

Voici, en quelques chiffres, un bilan succinct :

- dès la première année, 17 animations pour 425 participants,
- en 2017, 153 animations pour 3 798 participants,
- en 9 ans, 1070 animations pour 19 954 participants.

Ces nombreuses actions de sensibilisation à la nature et à l'environnement permettent à la Ville de Chalette d'obtenir chaque année une importante subvention de l'Agence de l'eau Seine Normandie qui souligne ainsi l'action publique de prévention pour la protection de l'eau.

En 2017, le Ministère de l'Agriculture a décerné à la MNE le label BIODIV en action qui est une reconnaissance nationale des actions menées en direction de la biodiversité.

Par ailleurs, plusieurs conventions ont été passées avec la Maison de la forêt, l'Arboretum des Barres, le Musée de l'apiculture, et permis ainsi de faire connaître la MNE bien au-delà de l'agglomération.

Ainsi, n'en déplaise à cette élue FN, cet emploi d'animatrice n'est pas un emploi fictif ! Contrairement à cette élue fictive qui n'a siégé que 3 fois en 4 ans au Conseil d'agglomération depuis 2014 !

Cette violente attaque d'une disciple de Mme Le Pen est bien révélatrice du vrai visage du FN qui attise la division et le rejet de l'autre.

J'espère que ces explications vont clore définitivement cette hargne mensongère dans l'accusation de népotisme envers mon épouse, ainsi que cette suspicion continuelle en direction de la MNE qui participe au rayonnement de la Ville de Chalette.



Éric Pépin

**Lors de la réunion du Conseil municipal du 26 février, le maire, Franck Demaumont, a fait part de son mécontentement à la lecture de la tribune du Front national parue dans le bulletin municipal de février, rédigée par Mme Morand et mettant en cause un élu et l'épouse de celui-ci. L'auteur de cette contribution n'était pas présente à cette réunion.**

*« Je tiens à dire que ces façons de procéder ne sont pas dignes d'un élu local puisqu'elles mettent en cause un élu et un agent du service public municipal, agent qui remplit ses missions depuis de nombreuses années de façon tout à fait satisfaisante, et qui a accédé à ses fonctions d'agent municipal grâce à ses compétences et aux concours passés, voie d'accès de tous les citoyens à la fonction publique locale, d'État ou hospitalière. Je pense que cette tribune dans le journal de la Ville est tout à fait insupportable parce qu'on ne peut pas porter atteinte à l'honneur d'un agent et d'un élu de la sorte. Je tiens à manifester ma désapprobation et je vous propose de formuler par un vote une condamnation de ce*

*type de propos qui portent atteinte à l'intégrité de nos agents et élus, et qui n'apportent rien au débat politique. J'ai l'état de service de cet agent ; la chronologie de son engagement au service de la Ville montre que c'est sans lien avec la vie municipale.*

*Je vous propose donc de voter une motion condamnant ce genre d'attitude et de propos. »*

Il est à noter que les 27 élus présents (ou représentés) à cette réunion du Conseil municipal, y compris M. Caché, autre élu FN, ont voté à l'unanimité en faveur de cette motion.

## → Le groupe des élu·e·s communistes et républicain·e·s

### **1968 : un mois de mai très occupé !**

Marquant profondément notre société, la perception de chacun en est forcément différente. Mai 68 ne vient pas dans un ciel serein, il est un véritable soulèvement de la société contre le pouvoir du Général de Gaulle. Les cicatrices de la guerre d'Algérie ne sont encore pas toutes refermées que les mineurs de charbon, en 1963, infligent au pouvoir une cuisante défaite et obtiennent des hausses de salaires importantes.

À partir de ce moment-là, le mouvement revendicatif ne cesse de grandir dans les entreprises ; la défense de la Sécu, le pouvoir d'achat, le SMIG sont au centre des préoccupations des salariés.

La CGT et la CFDT signent un accord d'unité et action le 10 janvier 1968, les forces progressistes relèvent la tête et s'organisent. De Gaulle n'est réélu en 1965 qu'au deuxième tour, la gauche unie frôle la majorité aux législatives de 1967.

Bref, la société bouillonne, une immense aspiration de liberté touche tous les domaines de la société. « **Dix ans ça suffit** » devient le cri de ralliement des laissés-pour-compte des « 30 Glorieuses ».

À Nanterre, autour du « Mouvement du 22 mars » et de Daniel Cohn-Bendit, les étudiants occupent l'université, les cours sont suspendus... Le climat social très revendicatif progresse, le pouvoir ne peut éviter les immenses défilés du 1er mai.

À partir du 3 mai, l'évacuation des étudiants par la police provoque un cycle de manifestations violentes, durement réprimées par les CRS, autour de la Sorbonne occupée.

Après la nuit sanglante du 10 mai, les syndicats unis (CGT, CFDT, FN) appellent à une grève de 24 heures et organisent la manifestation du 13 mai. À partir de là, entreprise par entreprise, la grève est votée en assemblée générale : 9 millions de grévistes, les usines occupées, le pays paralysé. Le 25 mai, la négociation s'ouvre au Ministère du Travail sous la houlette de Jacques Chirac.

Après 28 heures de négociations, le 27 mai, « le constat de Grenelle » devient le socle des discussions qui se poursuivent dans les entreprises.

La moisson est importante : revalorisation du SMIG de 30 %, augmentation des salaires, le passage aux 40 heures, la généralisation des 4 semaines de congés payés, etc.

Cinquante ans après, Mai 68 reste un exemple, dont il faut nous nourrir pour combattre ce président des riches. La convergence des luttes, **SNCF, hospitaliers, étudiants, justice, enseignement...** est nécessaire et indispensable.

**ALORS À BIENTÔT, EN MASSE, EN GRÈVE ET DANS LA RUE !**

## → Le groupe des élu·e·s socialistes

### **Investir pour la jeunesse chalettoise**

La jeunesse est en première ligne des ruptures qui accompagnent les mutations de la société. Les jeunes paient cher les retards de la société à reconnaître les difficultés nouvelles auxquelles ils doivent désormais faire face (formation, emploi, logement, cadre de vie...).

La crise de l'emploi a porté un coup mortel au modèle ouvrier de passage à l'âge adulte où il importait d'abord que, le plus tôt possible, le jeune ait un bon métier, puisse gagner sa vie et fonder une famille.

La municipalité met tout en œuvre afin d'aider la jeunesse chalettoise à sémanciper par le biais des nombreux services qui se mobilisent pour elle tout au long de l'année.

## → L'élu Unicité

Texte non parvenu

## → Le groupe des élu·e·s Les Républicains

Texte non parvenu

## → Le groupe des élu·e·s Front National

Le maire offre une subvention de 111 720€ à C2L, puis fait les fonds de tiroirs au détriment des pauvres, qu'il compte dépouiller de 123 877€, en supprimant l'abattement spécial de la base de la taxe d'habitation. Prenez contact avec lui afin de savoir si vous êtes touchés par cette mesure. Endetter la ville sur 9 ans pour un montant de 14 millions d'€ dans la conjoncture économique actuelle c'est inconscient.

## État civil :

### **Naissances :**

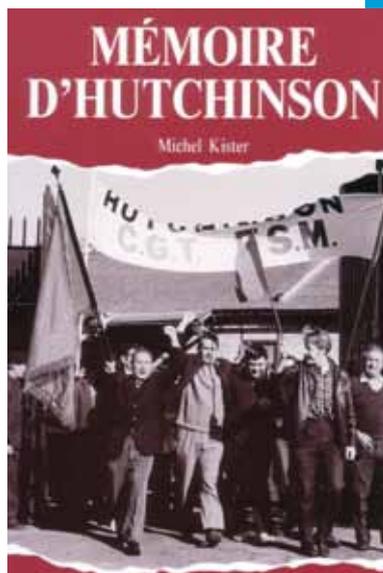
- Saliha YENIDOGAN
- Mohammed SHAHZAD
- Soan MARQUES
- Alizé NGUYEN
- Aysegül ÇETIN
- Liam GAUTHIER
- Sümeyye POLAT

### **Décès :**

- Marcel LATU
- Pierre FLORELLA
- Jean MERCIER
- Denise LUCAS Ep HENRY
- Huguette JALLERAT Vve BOUZIAT

## Histoire d'avant

# La grève de mai 1968 à Hutchinson



Mémoire d'Hutchinson,  
de Michel Kister

### Vernissage de l'exposition «Mai 68 à Chalette et dans le Montargois»

Dimanche 13 mai à 12h  
Salle des réceptions de l'Hôtel  
de Ville



Dans les archives de l'Eclaireur du  
Gâtinais ...

Après les manifestations des étudiants des 10 et 11 mai, le Premier ministre, Georges Pompidou croit désamorcer le mouvement en faisant rouvrir la Sorbonne. Mais le pays tout entier se dresse contre le gouvernement.

Pour protester contre la violence de la répression, les centrales syndicales, toutes tendances confondues, lancent pour le lundi 13 mai un ordre de grève. À 10 heures, deux coups de sirène appellent les travailleurs d'Hutchinson à se réunir dans la cour de l'usine. Tous les ouvriers délaissent leur poste et ils sont bientôt plus de 2000, attentifs et décidés, entourant leurs responsables syndicaux, Jean Louis pour la CGT et Jean Bardak pour la CFDT. Jean Louis monte sur une chaise, et comme dans la précipitation il a oublié le porte-voix, il doit crier pour se faire entendre. Il expose les raisons du mécontentement des ouvriers. Le vote de la grève est unanime. Aussitôt, les responsables font fermer l'entrée de l'usine, bloquent les portes avec des tracteurs, organisent des tours de rôle pour les piquets de grève.

L'après-midi du 13 mai, un premier meeting est organisé par les centrales syndicales à la Salle des fêtes de Montargis. Près de 1500 personnes y sont réunies auxquelles se sont joints des étudiants. Huit orateurs se succèdent à la tribune, dénonçant la violence de la répression policière et réclamant la réorganisation de l'économie et une réforme démocratique de l'enseignement. Puis, derrière les banderoles syndicales et accompagné de Max Nublat, conseiller général du canton, un immense défilé serpente lentement dans Montargis.

Hutchinson s'installe dans la grève. À partir du 14 mai, 2000 travailleurs assistent aux réunions d'information au restaurant d'entreprise. Jean Louis insiste sur l'organisation de la grève et de la solidarité. « Pour aboutir, dit-il, il faut l'union de la classe ouvrière ainsi que la sympathie et la confiance de l'opinion publique. » La grève est reconduite. Tout en veillant jalousement sur leur outil de travail, les ouvriers occupent leur temps en parties de boules, de cartes, de pêche dans le canal intérieur de l'usine.

Les commerçants de Vésines sont solidaires des grévistes. Chaque jour, des ouvriers de l'usine font la collecte des légumes, de la viande et de l'épicerie,

aliments qui sont distribués le soir aux plus nécessiteux car la grève est dure pour les familles ouvrières.

La grève s'étend dans les entreprises et dans le secteur public. Bientôt les trains ne roulent plus et le courrier n'est plus distribué ; 9 millions de travailleurs sont en grève dans toute la France ! Le 23 mai, la paralysie est totale.

Le 24 mai, le général de Gaulle, président de la République, prononce une allocution décevante. Seul point positif : la réunion autour d'une table ronde, du 25 au 27 mai, des représentants patronaux et syndicaux pour discuter des nouvelles conditions de salaire et de travail, pour parler connus sous le nom d' « accords » de Grenelle. De nombreux avantages sont acquis : augmentation de 14 % des salaires, libre exercice du droit syndical dans les entreprises, réduction de la durée du temps de travail à 40 heures par semaine, « assouplissement » de l'âge de la retraite. Mais les travailleurs estiment que ce n'est pas suffisant. Le 27 mai, un meeting d'une grande ampleur est prévu à la Salle des fêtes de Montargis, suivi d'un cortège de 3500 personnes défilant dans les rues.

Le 4 juin, à Hutchinson, les pourparlers entre syndicats et patronat n'ayant pas abouti à un accord sur l'augmentation des salaires et l'indemnisation des jours de grève, la tension monte. Le directeur de l'usine se rend au siège parisien de l'entreprise. À son retour, les discussions serrées reprennent et un protocole d'accord est signé le 10 juin entre la direction de l'usine et les syndicats, avec une augmentation des salaires de 7 puis, ultérieurement, de 10 % et le paiement des jours de grève à 50 %.

La reprise du travail est votée pour le lendemain. Dès 7 heures 30, Jean Louis annonce au nom de la CGT l'organisation immédiate d'un défilé jusqu'au centre de Vésines afin de marquer la victoire de l'union des travailleurs. Et c'est aux accents de « L'internationale » qu'à leur retour les travailleurs franchissent, à nouveau, les portes de leur usine, fermée depuis trois semaines !

d'après Anne-Marie Pasquet,  
citée dans « Mémoire d'Hutchinson » de  
Michel Kister

## À l'affiche



La paix, c'est notre culture!

VILLAGE ASSOCIATIF  
EXPOS  
CONCERTS  
RESTAURATION  
ANIMATIONS  
VILLAGE DES SPORTS

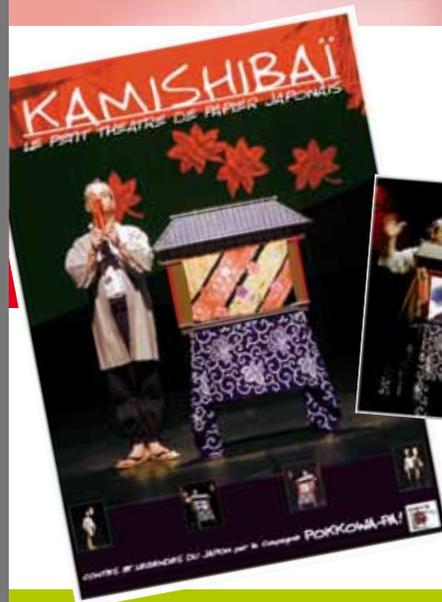
**SAM 16**  
**DIM 17**  
**JUIN 2018**

**Fête de AU LAC**  
**Chalette**

**LADIES**  
**BALLBREAKER**  
**ELECTRO**  
**DELUXE**



Chalette sur-Loing



**KAMISHIBAI**  
LE PETIT THEATRE DES PAPIERS JAPONAIS

avec le conteur Jean-Claude Pommier et la c<sup>te</sup> POKKOWA-PA !

• Séance pour les 2-5 ans à 10h30 à la Médiathèque  
• Sur inscription



Médiathèque de Chalette-sur-Loing

1, avenue Jean Jaurès - BP 47 - 45120 Chalette-sur-Loing  
Tél : 02 38 07 24 90 - mediatheque.chalette@agorame.fr

## Spectacle kamishibai

**Samedi 2 juin**  
15h30 à la Maison des arts

Avec le conteur Jean-Claude Pommier et la c<sup>te</sup> POKKOWA-PA !

- Séance pour les 2-5 ans à 10h30 à la Médiathèque
- Sur inscription

Médiathèque de Chalette-sur-Loing

1, avenue Jean Jaurès - BP 47 - 45120 Chalette-sur-Loing  
Tél : 02 38 07 24 90 - mediatheque.chalette@agorame.fr

## Opération nettoyage des bords du lac, du Loing et du Solin

Que de papiers, de détritus de toute nature ! Il convient, avant l'arrivée de l'été, de prendre soin de notre environnement. Malgré les efforts quotidiens du service environnement, un coup de main s'impose. D'où l'opération citoyenne :

« J'aime mon lac, j'en prends soin ».



## Brèves

Ateliers informatiques de l'EPN :

- samedi 19 mai - 10h : optimiser sa messagerie
- samedi 26 mai - 10h : Smartphone, partageons nos combines

Contact : Pierre Kister - 02.38.07.24.92 - epn.chalette@gmail.com

Avocat conseil : prochaine permanence mercredi 23 mai sur rendez-vous au 02.38.89.59.43 ou 59.45.

Comité de quartier du Bourg : barbecue dimanche 3 juin à 12h - Salle Louis-Aragon. Inscription auprès d'Aurélia avant le 25 mai, dernier délai, au 02.38.98.87.92.

+ d'infos dans le calendrier des manifestations

## CHALETTE FAIT SON (F)ESTIVAL : APPEL À PROJETS

Du 17 juillet au 11 août, la Ville reconduit « Chalette fait son festival » à la base de loisirs du lac. Rendez-vous festif, culturel, sportif, etc., ce festival estival ouvert à tous et à toutes, aux plus jeunes ainsi qu'aux seniors, est un espace de création, de liberté, d'échange et de détente. Dans le cadre exceptionnel qu'est la base de loisirs du lac, il devient une étape incontournable durant l'été.

Si vous souhaitez contribuer à l'enrichir, animer un atelier, présenter une exposition, déclamer des poésies, ou autre, merci de vous rapprocher du Pôle de la réussite éducative - contact : 02 38 89 59 99.